

Découvrez
tous les
dispositifs
de temps scolaire
et périscolaire.

Je prépare
la rentrée
de mon enfant
2024 ~ 2025



Pause Méridienne

Les ateliers existants, pour sensibiliser l'enfant « au bien manger » (provenance des produits, le bio, saisonnalité des aliments...) et au respect de l'environnement (règles de vie en collectivité, bruit, tri des déchets...), sont maintenus.

Les thèmes abordés sont adaptés selon la configuration des restaurants scolaires et du nombre d'enfants : bien manger, « Zéro déchet, zéro gaspillage » avec recyclage, respect d'autrui/vivre ensemble, autonomie et chef de table, écriture et lecture du menu, jardinage et découverte des fruits et légumes.

Un coordinateur de pause méridienne assure la dynamique des projets d'animation, la concertation des personnels de ce temps et le bon déroulement du temps repas comme des ateliers. Il est aussi l'interlocuteur privilégié des familles.

Bibliothèque Centre documentaire

Un enseignant référent BCD est nommé dans chaque école et travaille en binôme avec l'équipe d'animateurs autour de projets validés par une commission présidée par l'inspecteur de la circonscription.

Classes vertes

Trois classes de découverte pourront être accueillies au domaine de Cabasse sur les thèmes :

- Sciences et environnement
- Culture
- Sport

La périodicité et la durée seront définies au bon vouloir de chaque enseignant et suivant le projet validé par l'Inspection de l'Éducation Nationale.



Aide aux devoirs

Ce dispositif, pris en charge par la collectivité, est assuré par des enseignants volontaires ou des personnes justifiant d'un diplôme de niveau Bac+2.

L'aide aux devoirs se déroulera dans le temps périscolaire et de la façon suivante :

- Dans les salles de classe avec un enseignant (10 enfants maximum).
- De 16h30 à 17h30 (1/4h pour prendre le goûter et 3/4h d'étude).
- Pas de départ échelonné.

Les missions des enseignants encadrants

16h30 > 16h45

- Surveillance pause goûter.

16h45 à 17h30

- Veiller à la réalisation autonome des devoirs.
- Veiller au calme dans la classe.
- Aide à la récitation.



Hors vacances scolaires

7 > 17 ans

11 sept. 2024 > 25 juin 2025

École de golf

Les jeunes pourront faire l'apprentissage du golf, au Mas de Combe, en fonction du niveau déterminé par le professeur :

**Mercredi : 10h-11h30 niveau 1
13h30-16h30 niveau 2**

Tarif :

Jeunes de Miramas :

95.20 € l'année

Jeunes du territoire Métropolitain :

166.80 € l'année

Dossier d'inscription à retirer
à partir du mois d'août 2024
auprès de M^{me} Martino au Golf
de Miramas

6 > 11 ans

23 sept. 2024 > 17 juin 2025

École de natation

La familiarisation et l'apprentissage de la natation (1 seul créneau) seront assurés au bassin d'apprentissage Paul Cézanne :

• **Mercredi : 9h-10h / 10h-11h /
11h-12h / 14h-15h / 15h-16h /
16h-17h.**

Les cours de perfectionnement auront lieu au bassin des Molières :

• **Lundi et jeudi : 17h15-18h15.**
• **Mercredi : 15h-16h / 16h-17h.**

Le niveau est déterminé par le professeur.

Tarif : 29.75 € l'année

* Activité soumise à des tests, prendre RDV à la piscine municipale au 06 37 02 70 42 du 8 au 29 juillet 2024.

Les tests se dérouleront
en septembre 2024.



6 > 12 ans

4 sept. 2024 > 25 juin 2025

Ateliers multi~activités

Les enfants seront accueillis à l'école Marcel Gresset le mercredi :

- **À la journée** de 8h à 17h30.
- **À la demi-journée**, de 8h à 12h, sans repas (ou jusqu'à 13h30 avec repas) ou bien de 13h30 à 17h30.

pour la pratique de nombreuses activités de découvertes sportives, culturelles et environnementales.

Hors vacances scolaires

*Inscription au trimestre,
se reporter au calendrier des
accueils collectifs de mineurs*
pour les dates.*

**L'accueil collectif de mineurs est la nomination réglementaire depuis 2006 pour les colonies de vacances, centre de loisirs, centre aéré etc.*



3 > 13 ans

4 sept. 2024 > 25 juin 2025

L'accueil de loisirs du mercredi

L'accueil de loisirs se déroulera à la journée de 9h à 17h avec un accueil possible de 7h30 à 9h et de 17h à 18h.

Les enfants en petite et moyenne section de maternelle seront accueillis à l'école Vincent Van Gogh.

Les enfants scolarisés à partir de la grande section de maternelle au Domaine de Cabasse.

Les inscriptions sont à effectuer à la **Maison de l'Enfance et de la Jeunesse** selon le planning joint. La tarification est appliquée en fonction du quotient familial.

HORAIRES

Maison de l'enfance et la jeunesse
1, promenade de la Crau
Tél. 0800 013 140

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi :
8h30 > 12h / 13h30 > 17h
Mardi, 12h > 18h

Périodes	Dates de Pré-inscriptions
Du 4 septembre au 18 décembre 2024**	du 3 au 12 juin 2024
Paiement mercredis de septembre	du 1 au 5 juillet 2024
Paiement mercredis d'octobre	du 2 au 6 septembre 2024
Paiement mercredis de novembre	du 7 au 11 octobre 2024
Paiement mercredis de décembre	du 4 au 8 novembre 2024
Du 8 janvier au 2 avril 2025**	du 18 au 27 novembre 2024
Paiement mercredis de janvier	du 2 au 6 décembre 2024
Paiement mercredis de février	du 6 au 10 janvier 2025
Paiement mercredis de mars	du 3 au 7 février 2025
Paiement mercredis d'avril	du 3 au 7 mars 2025
Du 23 avril au 25 juin 2025**	du 3 au 12 février 2025
Paiement mercredis de mai	du 1 ^{er} au 4 avril 2025
Paiement mercredis de juin	du 5 au 13 mai 2025
Du 3 septembre au 17 décembre 2025**	du 16 au 25 juin 2025
Paiement mercredis de septembre	Les dates de paiement seront communiquées dans le dossier famille de l'année scolaire 2025-2026. Ce dossier famille devra être constitué au cours du 2 ^e trimestre 2025
Paiement mercredis d'octobre	
Paiement mercredis de novembre	
Paiement mercredis de décembre	

** Possibilité d'inscrire les enfants au trimestre

Cité éducative

En 2021, la ville de Miramas décroche le **label d'excellence** « Cité éducative ». De quoi s'agit-il ?

Accompagner la jeunesse de Miramas vers la réussite

Le label « Cité éducative » offre les moyens de coordonner et renforcer les politiques publiques de l'éducation, municipales ou de l'État, pour mieux accompagner la réussite des enfants, adolescents et jeunes adultes de Miramas dans tous les temps éducatifs (foyer, école, périscolaire, extrascolaire).

La cité éducative, c'est du concret

- Un Plan d'actions annuel.
- Inspiré de la réalité de tous les jours et des besoins du terrain.
- Des grandes orientations validées lors de la constitution de la candidature.
- Co-construit par la communauté éducative au sens large.

3 grandes orientations

- Conforter le rôle de l'école et notamment les relations entre établissements scolaires et familles.
- Promouvoir la continuité éducative entre orientation, insertion professionnelle, absentéisme, décrochage scolaire, alphabétisation, apprentissage linguistique, usage du numérique, santé, etc.
- Ouvrir le champ des possibles vers les pratiques artistiques et sportives, l'interculturalité, l'environnement, etc.



*L'éloquence du corps, avec le Ballet Prejlocaj,
une action labellisée Cité éducative*

Calendrier des vacances scolaires 2024~2025

Pré-rentrée des enseignants Vendredi 30 août 2024

Rentrée scolaire Lundi 2 septembre 2024

Vacances de la Toussaint Du samedi 19 octobre 2024
au lundi 4 novembre 2024

Vacances de Noël Du samedi 21 décembre 2024
au lundi 6 janvier 2025

Vacances d'hiver Du samedi 8 février
au lundi 24 février 2025

Vacances de printemps Du samedi 5 avril
au lundi 22 avril 2025

Début des vacances d'été Samedi 5 juillet 2025

Contact

Éducation / Animation / Restauration / Sport /
Régies (*cantine, périscolaire, accueils de loisirs, séjours*)

Maison de l'Enfance et de la Jeunesse

1, promenade de la Crau

Tél. : 0800 013 140

www.miramas.fr